

Procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2024

Etaient présents (21) : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Yvonne DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER Frédéric ESBERT Christian DUBOURG, Béatrice de KERPOISSON, Florence LAVOT-PETIT Christophe FRERARD, Muriel SABATE, Claude GRIMOIN, Sylviane PASDELOUP, Alain BAUDON, Christine RONDELEUX, Christophe ANDRAULT, Catherine DE CHALENDAR William FOUCHER, Victor CORNEJO, Catherine SAULET et Cédric LANZERAY

Absents (2) : MM Mathieu MORISSE et Frédéric LEUDIERE

Le procès-verbal du 19 décembre 2023 est adopté à l'unanimité
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESIAUME

Dévoisement d'une partie du chemin de Montifault (VC4) – approbation du rapport d'enquête

Vu la délibération n° 2023_06_10 du 29 juin 2023 et 2023_10_04 en date du 19 octobre 2023 décidant de procéder à l'enquête publique préalable au dévoisement d'une partie du chemin de Montifault (VC4),
Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 6 au 21 novembre 2023
Vu les observations présentées et les conclusions favorables de M. le commissaire enquêteur
Vu le Code de la Voirie routière

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée et que M. le commissaire enquêteur a émis un avis favorable,

Considérant que la procédure a été respectée

M. le Maire propose le dévoisement d'une partie du chemin de Montifault

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE

De procéder au dévoisement d'une partie de la VC 4 dite Chemin de Montifault

Adopté à l'unanimité.

Travaux du SIVY - Avis quant à la demande d'autorisation environnementale pour les travaux du contrat territorial des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Yèvre hors Airain et Auron présenté par le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre

Par courrier en date du 30 octobre 2023, les services de la préfecture du Cher ont informé la mairie de Baugy de l'ouverture d'une enquête publique, du 5 décembre 2023 au 12 janvier 2024 à la suite de la déclaration d'intérêt général et de la demande d'autorisation environnementale déposée par le syndicat intercommunal de la Vallée de l'Yèvre relative au projet de contrat territorial des milieux aquatiques dans le département du Cher.

Conformément au code de l'environnement, l'avis de la commune de Baugy est requis dans le cadre de l'enquête publique.

Ce projet, prévu pour une durée de 6 ans, répond à des objectifs règlementaires fixés par la Directive Cadre de l'eau en terme d'amélioration de l'état écologique, qualitative et quantitative de la ressource. Il est le fruit d'un travail d'analyse technique mais également d'une concertation multi-partenariale avec les acteurs, élus et riverains du territoire.

Le programme d'actions est estimé à 5 303 209 € TTC. Il se décline ainsi :

- animation technique, politique et sociale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin de l'Yèvre,
- Travaux de restauration des fonctionnalités morphologiques des milieux aquatiques,
- travaux de protection des milieux (mis en défens)
- études et suivi des milieux
- lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses
- action de communication et de sensibilisation

Il est proposé d'émettre un avis favorable au présent projet, en raison de l'action favorable du contrat territorial des milieux aquatiques du SIVY quant au rétablissement du bon état écologique du bassin versant de l'Yèvre.

- Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement

Vu l'arrêté n° DDT 2023-397 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale pour les travaux du contrat territorial des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Yèvre hors Airain et Auron.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis favorable au projet de contrat territorial des milieux aquatiques 2023-2028 présenté par le syndicat intercommunal de la Vallée de l'Yèvre.

Adopté à l'unanimité.

Plan de financement – APS travaux centre bourg

Dans le cadre de l'aménagement du centre bourg et notamment la réfection de la place Nationale + une option pour la venelle, un devis pour la réalisation de l'avant-projet sommaire avait été demandé.

La proposition du cabinet Neuilly Selas avait été retenue par délibération n°2023_09_08 pour la somme de 7 960 € HT

Vu la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de demain » signée le 10 décembre 2021 par la commune de Baugy,

Vu la demande de subvention au titre de l'année 2023 signée le 4 octobre 2023

Vu l'arrêté d'attribution d'une subvention ingénierie au titre du fonds de concours n°1-2-00692 pour le programme « Petites Villes de demain » de 3 980 € dans le cadre du contrat de plan ETAT- REGION

M. le maire propose d'adopter le plan de financement suivant

Montant de l'étude : 7 960 € HT

Montant de la subvention 50 % : 3 980 €

Solde pris sur les fonds propres

Adopté à l'unanimité.

Décisions du maire du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023

M. le Maire présente les décisions qu'il a prises au cours du dernier trimestre 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ces décisions.

Il est noté que M. William FOUCHER, ayant fait des travaux sur la commune, ne prend pas part au vote.

Adopté.

Election des délégués du SDE18

Vu les statuts du SDE18

Considérant que M. Christophe ANDRAULT ne souhaite plus être délégué dudit syndicat

M. le maire propose d'élire un délégué titulaire et un suppléant.

M. Victor CORNEJO actuellement suppléant se propose comme délégué titulaire

M. Cédric LANZERAY se propose comme délégué suppléant

M. le maire propose de passer au vote à bulletins secrets

M. Victor CORNEJO est élu titulaire
M. Cédric LANZERAY est élu suppléant

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement d'adhésion à l'association des maires ruraux du Cher

Vu le Code général des collectivités territoriales

M. le maire expose au membres qu'il souhaiterait que la commune adhère à l'association des maires ruraux du Cher (AMRF18) dont le siège est basé à Lyon.

Ceci permettrait de bénéficier de conseils d'un réseau national des maires et des communes, de bénéficier d'un accompagnement sur mesure sur des questionnements propres à la commune, d'agir ensemble pour promouvoir, développer et défendre la ruralité.

M. le Maire précise que le coût de l'adhésion est de 75 € (cotisation nationale) et 20 € (cotisation départementale) soit un total de 95 € pour l'année 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- * d'adhérer à l'AMFR18 moyennant une cotisation de 95 €
- * d'autoriser M. le maire à signer tous les actes y afférents
- * d'inscrire les crédits nécessaires en section de fonctionnement du budget 2024

Adopté à l'unanimité.

Tableau de classement des voiries communales 2024

M. Vertalier expose qu'une réunion a eu lieu avec les représentants du Centre de Gestion de la route Est (M. Le Bleis) afin de procéder à la modification du tableau de classement des voies communales.

M. le maire rappelle à l'assemblée que le tableau de classement des voiries approuvé par délibération du 29 septembre 2000 est succinct et nécessite une mise à jour.

Il rappelle que par délibérations en date du 29 septembre 2000 et du 31 août 2023 le conseil municipal a décidé de classer et reclasser certaines voies communales.

M le maire précise que les caractéristiques de certains chemins ruraux sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Les voies de certains lotissements achevés sont également assimilables à de la voirie communale.

L'inventaire et le diagnostic de la voirie réalisé en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Routes Est de Sancoins a permis de réaliser un répertoire exhaustif des voies communales et des chemins ruraux de la commune nouvelle et établir un tableau de classement de la voirie à jour ainsi que des plans de l'ensemble de la voirie communale (ci-annexé).

Considérant que ces opérations de classement et déclassement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par les voies, la présente délibération approuvant le classement et déclassement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L141-3 du code de la voirie routière, et en conséquence, elles sont prononcées par le conseil municipal.

Après avoir examiné le tableau de classement des voies communales, la carte du réseau et le plan annexé établis par le Centre de Gestion de la Route Est de Sancoins

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE

* De préciser que la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

* D'approuver la mise à jour du tableau de classement des voies communales conformément aux dispositions de l'art L141-3 du code de la voirie routière.

* De dire que le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente délibération.

* D'autoriser M. le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

Montant des ventes des terrains communaux

- 1) Par délibération 2022_12_03 il avait été décidé de vendre le terrain cadastré 239 B372 et 239 B461 sur Saligny le Vif pour la somme de 5000 € acte en main.

Or il s'avère que le montant de la vente est calculé comme suit :

* Taxes : 288 €

* Terrain lui-même : 4 700 €

Soit un total de **4988 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide modifier le tarif de vente de ces terrains pour la somme de 4 988 €

Adopté à l'unanimité

- 2) Par délibération 2023_12_05 il avait été décidé de vendre la parcelle 023 A1372 d'une surface de 72m² pour la somme de 1 500 € acte en mains.

Or il s'avère que le montant de la vente est calculé comme suit :

* Taxes 97 €

* Terrain lui-même : 1 400 €

Soit lui total de **1497 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de modifier le montant de la vente de ce terrain pour la somme de 1 497 €

Adopté à l'unanimité

Plan de financement pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable

La commune de Baugy a réalisé en 2020 le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) pour avoir une vision complète des besoins et des solutions possibles en matière d'eau potable. Cette étude a été suivie en 2021 par une mise à jour du Schéma d'Assainissement afin d'obtenir des reconnaissances pour les travaux futurs.

Suite à ces études, la collectivité a décidé de mettre en place des aménagements proposés.

Les travaux seront de 2 types :

* renouvellement de réseau et branchements associés, dû à la présence de CVM

* travaux de défense incendie pour renforcer le réseau avec le remplacement de 4 poteaux incendie (PI), l'ajout de 2PI et l'installation de 6 bâches.

Vu la délibération n°2023_09_07 approuvant le choix de la société retenue pour les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable : SADE CGHT

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pourrait subventionner ces travaux, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le plan de financement suivant :

Montant des travaux lot n°1 (Eau potable) : 435 317,20 € HT

Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 50 % soit 217 658.60 €

Solde financé par un emprunt

Adopté à l'unanimité.

Divers

Dates à retenir :

- commission finances pour budgets annexes : mercredi 21 février à 18h
- commission finances pour le budget principal : lundi 4 mars à 18h
- vote du budget principal le 28 mars

- présence de Mme Bénédicte de CHOULOT et Sophie BERTRAND vendredi 9 février sur le marché pour une présentation d'un schéma unique des solidarités. La présence de conseillers municipaux est sollicitée.

- M. le Maire et M. Vertalier ont rencontré un représentant de la société AXIONE pour l'installation de la fibre sur Saligny le Vif et Laverdines. La commercialisation devrait être effective à l'été 2024.

Il est précisé que dès que AXIONE aura envoyé son dossier, une commission communale se réunira pour valider l'emplacement des poteaux.

- réunion publique : 22 février à 19h. Tous les membres du conseil municipal recevront en amont le canevas de la présentation afin que chacun puisse en prendre connaissance et le compléter si besoin.

- M. le Maire, Mme LACROIX, M. ESBERT ont assisté à une réunion des commerçants la semaine dernière. Ils manifestent leur souhait de travailler ensemble pour mettre des actions en place et ainsi promouvoir le commerce de Baugy.

- les 28 / 29 et 30 juin Baugy sera en fête.

Vendredi 28 juin : course de vélos organisé par le TC Gron

Samedi 29 juin : foire musicale et marché semi nocturne

Dimanche 30 juin : foire musicale et brocante

Commerces :

M. Huguenot, boulanger cessera son activité fin mars 2024. Un autre boulanger semble intéressé. Le Fournil du Berry s'est engagé à rester ouvert 7j/7 en attendant la reprise de ce commerce.

- Antenne ORANGE fonctionne de nouveau depuis vendredi dernier. Les personnes désirant une remise sur leur facture doivent contacter leur fournisseur.

Tour de table :

- Yvonne DUBOURG : il n'y a toujours pas de lumière devant Plus que du vin (rue de la Halle), et un globe lumineux manque rue du 8 mai. Pour ce dernier point le SDE a adressé aujourd'hui un devis qui sera soumis au conseil municipal de février prochain.

- Frédéric ESBERT demande que l'on lui adresse des articles pour le prochain Baugy.com

- Cathy DE CHALENDAR demande

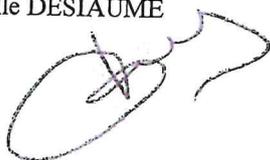
* si l'allée de la Bondonne (du pont à la maison des jeunes) pourrait être redessinée car il y a beaucoup de boue, grave et feuilles sur ce chemin. Cela gêne pour marcher et empêche la circulation des poussettes.

* si le mur du fond de la scène de la salle des fêtes pourrait être peint en noir

- JP VERTALIER doit se renseigner pour savoir à qui appartient l'autorité de faire nettoyer la rivière.

La secrétaire

Isabelle DESLAUME



Le maire,

Pierre GROSJEAN



